



APPEL A DON



Une urgence : Refuser le réacteur EPR !

Après un simulacre de débat citoyen sur les énergies, il semble désormais acquis que le Gouvernement dirigé par Jean-Pierre Raffarin soit déterminé à lancer dans des délais relativement courts le réacteur nucléaire EPR ! Alors que le Gouvernement Raffarin II préparait laborieusement une loi d'orientation sur les énergies, Raffarin III tente de passer en force sans même un vote des parlementaires. C'est ainsi que la France, comme par le passé, pourrait engager notre avenir énergétique, sans consulter les députés et a fortiori les citoyens.

Cette absence de débat démocratique repose sur un fait incontestable : les tenants du lobby nucléaire ne peuvent réussir à convaincre une majorité de citoyens de la pertinence de ce réacteur, inutile, obsolète et d'un coût dispendieux. Continuant dans le dogmatisme qui est l'une des caractéristiques de notre politique énergétique depuis plusieurs décennies, la France collectionne les retards, tant vis à vis des énergies renouvelables que de la maîtrise de l'énergie.

En lançant une campagne contre l'EPR (www.epr-nonmerci.org <<http://www.epr-nonmerci.org>>) en partenariat avec une quinzaine d'associations voilà quelques semaines, nous avions la crainte d'une décision imminente. Plus que jamais, l'heure est à la mobilisation pour empêcher ce Gouvernement de poursuivre sur cette logique clientéliste. Nous devons refuser que la politique énergétique française soit dictée par le lobby nucléaire.

Avec Agir pour l'Environnement, refusons l'EPR comme le nucléaire, aujourd'hui comme hier !

Dominique BERNARD

Président d'Agir pour l'Environnement

JE SOUTIENS "AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT"

Coupon-réponse à renvoyer à :

Agir pour l'Environnement - 97, rue Pelleport - 75020 Paris

Nom Prénom

Adresse

Code Postal / Ville

J'APPORTE UN SOUTIEN de:

25 € 50 € 75 € Autre € (indiquez le montant).

J'OPTÉ POUR LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

LA LETTRE

Je m'abonne à "la lettre" d'Agir pour l'Environnement au prix de 3 € (4 numéros par an).

Merci de libeller vos chèques à l'ordre de "Agir pour l'Environnement".

Votre don est déductible de vos impôts à hauteur de 60 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Si vous effectuez par exemple un don de 50 €, il ne vous en coûtera donc que 20 ! Pour chaque versement, vous recevrez dès la fin janvier un reçu fiscal.

